

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-031

## OBJET :

Marchés publics – Reconstruction  
des vestiaires du terrain de foot de  
Bellevaux – Avenant n° 1 au lot n° 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse ;  
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

## Résultat du vote :

votants : .....23  
pour : .....23  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'attribution d'un marché public relatif à la reconstruction des vestiaires du terrain de foot de Bellevaux. Il fait part de la nécessité de passer un avenant au marché pour le lot n° 1 :

- Lot n° 1 – Démolition – Terrassement – VRD
  - Titulaire : BATI CHABLAIS / ENTREPRISE FAVRAT
  - Montant initial : 61 884,80 € HT
  - Répartition initiale entre les cotraitants :
    - BATI CHABLAIS : 9 800,00 € HT
    - ENTREPRISE FAVRAT : 52 084,80 € HT
  - Avenant n° 1 – Nouvelle répartition initiale entre les cotraitants :
    - BATI CHABLAIS : 12 256,50 € HT
    - ENTREPRISE FAVRAT : 49 628,30 € HT

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

